

faisoient pour se mettre en disposition de marcher. Tout ceci est de remarque, vù l'état plus violent que jamais des affaires de Silesie. Peut-être les Troupes Russiennes en feront-elles davantage, si la voye de négociation est plus long-tems sans rien effectuer.

V. *Manheim*. Comme la Diette de *Francfore* est vraisemblablement remise, l'Electeur Palatin ne se presse point d'y envoyer ses Ambassadeurs; il n'y a encore que Mr. de Reiniers son second Ambassadeur.

S. A. S. E. paroît plus occupée de ce qui la touche quant au Vicariat du *Rhin* qu'elle exerce conjointement avec l'Electeur de Baviere, mais dont on croit que pour cette fois-ci elle pourra bien céder les fonctions à l'Electeur de Baviere, inclinée comme elle l'est pour la tranquillité de l'Empire & le bien public. L'affaire de la Succession de *Guilliers* & de *Bergue*, est aussi ce qui presente encore quelque matiere pour le Conseil de l'Electeur; car elle est en l'état qu'elle se trouve depuis long-tems; c'est-à-dire, que les arrangemens concertés pour en assurer la possession au Prince de Sultzbach, subsistent, & subsisteront jusqu'au tems de leur exécution, & l'on se promet à l'égard des difficultés qui seroient à craindre de la part du Roi de Prusse, de les terminer par voye de négociation. Le Prince de Sultzbach, conséquemment, & c'est ce que l'on pense, pourra bien recevoir l'hommage de ces deux Duchés en peu de tems. On fixe même déjà cet hommage au 4. de Novembre prochain, jour anniversaire de la naissance de l'Electeur, jour en même-tems que le Prince de Sultzbach pourra consommer son mariage qui est conclu depuis quelque-tems avec l'aînée des Princesses Palatines.